



CENTRE D'ÉTUDES  
CONSTITUTIONNELLES  
ET POLITIQUES  
UNIVERSITÉ PANTHÉON-ASSAS PARIS II

CUREJ



## L'ÉTAT PRÉSENT DU BICAMÉRISME EN EUROPE

Vendredi 16 octobre 2015

Conseil d'État, salle d'assemblée générale  
1 place du Palais-Royal, 75001 Paris

### MATINÉE

9h00 : Accueil des participants

9h30 : *Allocation d'ouverture*, **Jean-Marc Sauvé**, vice-président du Conseil d'État

Séance présidée, **Jean Massot**, président de section (h.) au Conseil d'État

10h00 : *La Chambre des Lords*, **Aurélien Antoine**, professeur à l'Université Jean Monnet Saint-Étienne

10h30 : *Le Senead irlandais*, **Francesca Romana Dau**, docteur en théorie de l'État de l'Université La Sapienza de Rome, ATER en droit public à l'Université de Cergy-Pontoise

11h00 : Discussion avec la salle

11h15 : Pause

11h30 : *Le Bundesrat*, **David Capitant**, professeur à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne

12h00 : *Le Sénat polonais*, **Kazimierz Ujazdowski**, ancien ministre, membre du Parlement européen, professeur à l'Université de Lodz, en collaboration avec **Rafal Matyja**, professeur, University of Information Technology and Management in Rzeszow

12h30 : Discussion avec la salle et conclusion de la matinée

12h45 : Déjeuner libre

### APRÈS-MIDI

Séance présidée par **Philippe Lauvaux**, professeur à l'Université Panthéon-Assas Paris II

14h30 : *Le nouveau Sénat belge*, par **Francis Delpérée**, député à la Chambre des représentants du Royaume de Belgique, professeur émérite de l'Université de Louvain

15h00 : *Le Sénat italien*, par **Stefano Ceccanti**, professeur à l'Université La Sapienza de Rome, ancien sénateur

15h30 : Discussion avec la salle

15h45 : *Le Sénat de la Vème République*, par **Hugues Portelli**, professeur des Universités, sénateur

16h15 : Discussion avec la salle

16h30 : *Conclusion*, par **Jean-Philippe Derosier**, professeur à l'Université de Rouen

Inscription par courriel : [caroline.lafeuille@legiscompare.com](mailto:caroline.lafeuille@legiscompare.com) ou par télécopie : 01 44 39 86 28



Journée validée au titre de  
la formation continue des avocats (EFB)